Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise 133 Quai Saint Réal 73600 Moûtiers

Délibération n°

2023-01-07

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## OBJET : Créations d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

# Séance du 11 janvier 2023

Nombre de Délégués en exercice	47	Date de la convocation	05 janvier 2023
Nombre de Délégués présents	24	Date de l'affichage	05 janvier 2023
Nombre de Procurations	4		
Nombre de Délégués votants	28		
Pour	28		
Contre	0		
Abstention	0	-	

Le 11 janvier 2023 à 18h00 le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 janvier 2023 , s'est réuni à la salle d'audience – MCI- à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

Communautés de Communes	Délégués Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
et Conseil					
Départemental					
CD	ROLLAND Vincent		X		
CD	UTILLE GRAND Cécile		Х		Pouvoir à Fabrice Pannekoucke
CD	PICOLLET Auguste	X			
CD	BLANC TAILLEUR Fabienne	Х			Pouvoir de Jocelyne Abondance
СССТ	PANNEKOUCKE Fabrice	X		``	Pouvoir de Cécile Utille Grand
CCCT	KISMOUNE Nouare			Χ	
CCCT	JAY Claude		Χ		Pouvoir à Sandra Favre
CCCT	FAVRE Sandra	X			Pouvoir de Claude Jay
CCCT	CROUSAZ Françoise	X			
CCCT	BURLET Daniel	X			
СССТ	ABONDANCE Jocelyne		Х		Pouvoir à Fabienne Blanc Tailleur
CCCT	VIVET Gilles	Χ			
CCVA	BRUNIER Thierry	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	GROS Claudine	Χ	×-		
CCVA	MORIN Jean Yves	Χ			
CCVA	POINTET André	Χ			
CCVA	MATHIS Marc	Χ			
CCVA	VORGER Jean Michel	Х			
CCVV	MONIN Thierry			Χ	
CCVV	PACHOD Jean Yves	Х			
CCVV	PULCINI Sylvain			Х	
	RUFFIER LANCHE René			Х	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			Х	
	PIDEIL Bruno			Х	
CCVV	BLANC Gabriel			Х	

CCVV	DRAVET Roland			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien		Х		
COVA	BOCH Jean Luc		Х		
COVA	MARCHAND MAILLET Thierry	X			
COVA	VILLIBORD Guillaume			Х	
COVA	VIBERT Christian		Х		Pouvoir à Didier Favre
COVA	FAVRE Didier	X			Pouvoir de Christian Vibert
COVA	HANRARD Bernard			X	
COVA	DUCOGNON Guy	X			
CCHT	DESRUES Guillaume	X			
CCHT	AMET Yannick		Х		
CCHT	EMPRIN Alain			Х	
CCHT	ARPIN Lionel			X	
CCHT	PELLECUER Paul	X			
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	REVIAL Serge		Х		
CCHT	MARTIN Patrick		Χ		
CCHT	LECLERCQ Mathieu			Х	
CCHT	VERNAY Gérard	X			
ARLYSERE	THEVENON Raphaël	X			
ARLYSERE	RIEU François	X			

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

- -CD = Conseil Départemental
- -CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- -CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- -CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- -COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- -CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- -ARLYSERE

### OBJET : Créations d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé de créer les emplois suivants :

### Service GEMAPI

- un emploi de responsable du service GEMAPI à temps complet à compter du 01/02/2023.
   Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur ou d'attaché territorial
  - un emploi de chargé d'étude à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur ou d'attaché territorial
  - un emploi de **technicien rivière** à temps complet à compter du 01/02/2023. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de **technicien territorial**.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

#### **Fonctions supports:**

- Un emploi de responsable marchés publics et affaires juridiques à temps complet à compter du 01/02/2023. Cet emploi pourra être pourvu un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial ou de rédacteur territorial.
- Un emploi d'assistant administratif polyvalent à temps complet à compter du 01/02/2023. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- D'adopter ces créations d'emplois
- De mettre à jour le tableau des effectifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le

Publié le

Certifié exécutoire le

16 JAN. 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.